

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022 A 18H30

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Emmanuel ELGOYHEN, Martine GUERIN, Alexandre BERTHE, Corinne DOUGERE, Prisca MANUEL, Maud PERROTEAU, Marylène SERRAT.

Excusé : Rémy BORTOLATO, Olivier DUTEL, Anne-Julie PARSY

Pouvoir est donné de M. Olivier DUTEL à Mme Martine GUERIN

Secrétaires de séance : Mme Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour :

Constatant que le quorum est atteint : 8, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1. Contrat de chaleur CDM-2022-11-064

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Mme Brunetto, représentant la SCI Cœur des Montagnes souhaite un contrat de vente de chaleur à compter du 28 octobre 2021 au 15 mars 2022 avec possibilité de prolonger par période de 7 jours sur demande écrite formulée à la Mairie.

Les prix sont :

Valeur du R1 : 55 € HT/MWh

Valeur du R2 : 94 € HT/kW

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents :

- Décide que le présent contrat est conclu pour la période du 01/10/2022 au 02/04/2023.

- Décide qu'une prolongation du contrat par période de 7 jours est possible sur demande écrite formulée à la Mairie.

- Décide des valeurs suivantes pour la période ;

* du 1^{er} octobre au 31 octobre :

* R1 : 55 € MWh

* R2 : 94 € KW

* Puissance souscrite : 125 KW

* A compter du 1^{er} novembre 2022 :

* R1 : 72.90 € MWh

* R2 : 96.14 € KW

* Puissance souscrite : 125 KW

- Autorise Madame Le Maire à signer le contrat.

2. Décisions modificatives du budget de la commune 2022-11-065 et 2022-11-066

➤ Budget de la commune 2022-11-065

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des décisions modificatives du budget 2022 de la commune.

Madame Le Maire propose les décisions suivantes :

Fonctionnement dépenses

Chap 65 compte 657363 Subvention aux autres : + 10 000 €
Chap 014 compte 739223 Fond de péréquation des recettes fiscales : + 110 €

Fonctionnement recettes
Chap 70 compte 7022 Coupes de bois : +10 110€

Investissement dépenses
Chap 16 Compte 1641 Emprunts : + 88 000 €

Investissement recettes
Chap 024 compte 21571 :+23 000€
Chap compte 1328 : + 65 000€

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés accepte ces décisions modificatives du budget de la commune.

➤ Budget de la chaufferie 2022-11-066:

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des décisions modificatives du budget 2022 de la chaufferie en lien avec le coût des plaquettes et du fioul.

Madame Le Maire propose les décisions suivantes :

Fonctionnement dépenses
Chap 011 compte 60621 combustible : +10 000 €

Fonctionnement recettes
Chap 74 dotations compte 7474 subventions : + 10 000 €

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents et des représentés accepte ces décisions modificatives du budget de la chaufferie.

3. Engagement des dépenses 2022-11-067

Madame le Maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initiale du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2022.

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Madame le Maire propose donc les inscriptions ci-dessous :

Budget commune

Chapitre		Budget 2022	¼ des crédits
20	immobilisations incorporelles	45 000,00	11 250,00
21	immobilisations corporelles	229 100,00	57 275,00
23	immobilisations en cours	8 700,00	2 175,00

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés acceptent ces propositions.

3. Refacturation taxe ordures ménagères 2022-11-068

Madame Le Maire rappelle le conseil du 22 février 2022 où il a été fait part de reporter le sujet de la refacturation des ordures ménagères à un autre conseil.

Les charges récupérables sont les dépenses engagées par le bailleur pour un service ou des impositions qui bénéficient directement au locataire. Le bailleur en demande donc le remboursement. L'article 23 de la loi du 6 juillet 1989 régit ces charges et le décret du 26 août 1987 prévoit une liste de charges récupérables.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- De refacturer les ordures ménagères aux locataires des appartements et du centre de vacances
- Aux locataires dont le bail le prévoit
- Au locataire du garage de la Scie
- Qu'à compter de 2023, tous les bénéficiaires de locaux loués ou mis à disposition par la commune seront systématiquement refacturés de la taxe des ordures ménagères.

4. Programme de plantation Sylv'Actte, un arbre, un habitant en Isère 2022-11-069

Madame le Maire présente le projet de plantation de plusieurs zones dans la forêt communale de Rencurel, sur le canton des Coulmes ;

La surface de peuplement est de 34,16 hectares.

Les essences plantées seront du douglas, du mélèze d'Europe, du cèdre de l'Atlas, du pin noir d'Autriche et du chêne pubescent.

La plantation aura lieu sur 5 zones distinctes. Chaque zone sera plantée avec une seule essence, la diversité étant assurée par la présence et la conservation de la régénération naturelle présente (hêtre, épicéa commun, sapin pectiné, érable champêtre et érable sycomore).

Madame Le Maire présente les devis d'un montant de 8 000 € HT pour les plantations et de 4 000 € HT pour l'entretien des 5 premières années.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise Madame Le maire à solliciter une subvention au titre de « un arbre, un habitant en Isère »
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis

5. Devis ENS Action TE3 2022-11-070

Madame Jessica LOCATELLI présente le devis de Vercors Bois correspondant aux actions TE3 pour un montant de 1 160,00 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Sollicite une subvention Département au titre des ENS.
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis

6. Vente des chaînes 2022-11-071

Monsieur Emmanuel ELGOYHEN informe le conseil municipal qu'une demande pour acheter les chaînes de déneigement de l'ancien tracteur a été formulée pour un prix de 3 500€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte la proposition.

7. Bail de la Salle Hors Sac 2022-11-072

Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite à la parution d'une offre de location de la salle hors sac, M Nicolas FANJAS est intéressé par celle-ci.

Madame Le Maire donne lecture du bail.

Il est proposé de louer la salle hors sac pour un loyer de 250 € par mois plus 9.80 € de charges de taxe d'ordures ménagères. Une caution de 250 € sera demandée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise Madame Le Maire à signer le bail

8. Piscine des écoles et classe bleue 2022-11-073

La commission école informe des devis reçus pour le projet piscine de l'année prochaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise Madame Le Maire à signer le devis pour les 10 séances avec l'office municipal du tourisme pour la location du bassin, la présence des surveillants de baignade et des maîtres-nageurs.
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis de transport avec Perraud.

9. Rémunération de l'agent recenseur 2022-11-074

Madame le Maire rappelle la publication de l'annonce pour la recherche de l'agent qui sera en charge du recensement de la population.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Charge Madame Le Maire d'effectuer le recrutement
- Décide que la rémunération de la mission de recensement s'élèvera à 1 000 € Brut

10. DIVERS

Après dépouillement de l'enquête parue dans l'Air du Temps, il est convenu de faire un essai sur une ouverture de la bibliothèque le samedi.

Séance levée à 19h48

Prochain conseil le 20 décembre 2022